

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2023

Les conseillers municipaux, légalement convoqués le 22 septembre 2023, se sont réunis ce jour à 20 h 30 sous la présidence de Damien GAUTHIER, Maire.

Présents : François TURCIN ; Olivier SAVARY ; Philippe SODOYER ; Xavier RATTE ; Sylvie SEGAULT ; Lucia DA SILVA PINHO ; Pierrick LAROCHE ; Bruno DI-BLAS ; Luc NOLET

Absents représentés : Bruno ZAROS (pouvoir donné à Sylvie SEGAULT) ; Emilie SEGUINOT (pouvoir donné à Olivier SAVARY)

Absents non représentés : Florence CHAMON ; Yannick VILLEDIEU.

Secrétaire de séance : François TURCIN

A l'ouverture de la réunion, le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Mairie a reçu un courrier de M. Christian RAPOSO DO CARMO l'informant de sa démission de son poste de conseiller municipal. L'effectif du Conseil Municipal de MALIGNY est désormais de 14 membres.

Le quorum étant réuni, la séance peut avoir lieu.

Le compte rendu de la séance du 19 juillet 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Toutefois, un envoi du projet de compte rendu est souhaité dans les jours qui suivent la réunion, afin de pouvoir en effectuer une relecture efficace.

Le Maire dresse la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal :

délibération n° 2023-27/19.07-01 : reprise d'équipements du pavillon du 2 rue du Dr Hess

délibération n° 2023-28/19.07-02 : création d'une commission pour la gestion des biens potentiellement sans maître

Point n° 1 - nomination d'un référent déontologue des élus

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification (« dite 3DS ») a ouvert la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. La nomination d'un référent déontologue des élus doit intervenir avant le 1^{er} octobre 2023.

Le référent déontologue a un rôle de prévention qui peut faire éviter aux élus des difficultés judiciaires en les incitant à se poser les bonnes questions et obtenir des conseils éclairés sur les conduites à tenir et les bons comportements à adopter.

La recherche d'une personne disposant des compétences nécessaires pour l'exercice de cette mission étant complexe, elle a été menée au niveau communautaire. La 3CVT s'est dotée d'un référent, officier supérieur de gendarmerie en retraite, actuellement chargé de mission au service de Mme la Première Ministre. Il s'agit de M. HUMBLOT Nicolas.

La durée d'exercice des missions du référent couvrira la période à compter de la délibération jusqu'au prochain renouvellement de l'assemblée municipale. La saisine pourra se faire par mail ou par téléphone (coordonnées disponibles en Mairie). L'avis du référent est rendu dans les meilleurs délais après sa saisine, le délai maximal ne pouvant excéder 2 mois après dossier complet et il sera transmis par voie électronique. Aucun moyen n'est à mettre à disposition du référent. Les modalités de sa rémunération et/ou prise en charge de ses frais de transport : 80 € par dossier traité.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de nommer M. HUMBLOT Nicolas comme référent déontologue des élus.

Point n° 2 - Personnel communal

2-1 : le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de son recrutement, il avait été précisé à la secrétaire que sa présence était souhaitée aux réunions du Conseil Municipal. Les heures effectuées jusqu'alors étaient notées et récupérées. Or, eu égard à la charge de travail, il s'avère difficile de les récupérer régulièrement. En conséquence, il est proposé soit que la secrétaire ne vienne plus, soit que les heures effectuées lui soient payées avec des indemnités kilométriques (indemnités qui varient selon le type de véhicule, sa puissance et la distance parcourue) si la réunion est programmée un autre jour que le mercredi.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- que la présence de la secrétaire est souhaitée lors des réunions du Conseil Municipal
- que les heures effectuées à cette occasion lui seront réglées trimestriellement au vu d'un relevé établi par M. le Maire
- que des indemnités kilométriques lui seront réglées également trimestriellement au vu d'un relevé établi par M. le Maire au cas où les réunions aient lieu un autre jour que le mercredi

2-2 : le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le contrat de l'adjoint technique employé sous contrat saisonnier se termine le 30 septembre prochain. La commission du personnel, composée de M. le Maire et des adjoints, doit se réunir prochainement afin de statuer sur la pérennisation de cet emploi. Les membres du Conseil Municipal donnent à l'unanimité leur accord de principe sur la création d'un second poste permanent à temps plein dans le secteur technique.

Point n° 3 - Questions et informations diverses

1 - les invitations pour l'inauguration des courts de tennis qui aura lieu le mercredi 18 octobre 2023 à 18 h 30 ont été distribuées. Une restitution des travaux des entreprises StopLed et Barbier Electricité a été effectuée. Les entreprises ont été également destinataires d'une invitation et viendront certainement avec de potentiels clients.

L'école utilisera les courts avec une personne diplômée d'Etat (initiation par groupe, chaque lundi à compter du 25 septembre pour une durée de 4 semaines). Les retours sont très positifs.

Les membres du Conseil Municipal déplorent le manque de communication de la part des bénévoles du club de tennis. En effet, la municipalité n'a pas connaissance des créneaux d'utilisation des courts ni des modalités. Un règlement d'utilisation est à déterminer rapidement. Une réunion est programmée vendredi 29 septembre 2023 à 18 h 30 en Mairie entre le Maire, François TURCIN, Olivier SAVARY, Xavier RATTE, Bruno DI-BLAS et des représentants du club de tennis.

2 - retour sur le contenu de la **boîte à idées** : demande d'installation d'une partie crossfit + deux demandes de jeunes pour l'installation d'un tourniquet et d'une balançoire espace Lafarge ainsi qu'une rénovation du City Stade + demande de sécurisation de la rue du Stade + demande de moyens supplémentaires à mettre en œuvre par le SIVOS afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un cycle complet de séances à la piscine. Bien que ce point concerne le SIVOS, le Maire tient à préciser que les enseignantes ont, au cours de l'année précédente, décidé de ne plus accompagner les élèves aux séances programmées

en réaction à l'augmentation du prix des entrées. Sollicités, les élus du SIVOS avaient accepté de prendre en charge le surplus du coût mais à ce jour aucune demande de paiement n'a été réceptionnée en Mairie. Les élus souhaitent obtenir une copie certifiée des comptes de la coopérative scolaire.

Concernant la sécurisation de la circulation dans la rue du Stade, la commission voirie étudiera la possibilité d'un marquage au sol façon piste cyclable (règles à vérifier).

3 - Yannick VILLEDIEU avait évoqué le fait de réaliser un bilan de mi-mandat. Il apparaît que, dans le document de campagne, la mise en place de **permanences d'élus** était promise. Ceci n'a pas encore été mis en place mais le Maire propose d'en réaliser une première, le samedi 30 septembre 2023 de 10 h à 12 h en Mairie. La fréquence sera à fixer en fonction du nombre d'élus pouvant les assurer (au minimum deux personnes dont le Maire et/ou un adjoint + un élu).

4 - le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le **bornage des limites des rues du Moulin et Auxerroise avec le domaine privé** a été effectué le vendredi 21 juillet 2023, en présence de la propriétaire privée, du Département, du géomètre et de la Mairie. Il s'avère qu'une partie de la haie se trouve sur la partie communale. Lors d'une éventuelle vente du bien privé, il faudra noter l'alignement et supprimer la haie.

5 - trois **plots en béton** ont été installés à proximité du terrain de football, pour éviter son envahissement. De plus, le regard d'eau a été condamné provisoirement.

6 - les travaux sont en cours dans les **logements du bâtiment Lafarge**. Deux logements sont désormais disponibles à la location. Quant au logement n° 5, il est encore en cours de rénovation et sera vraisemblablement disponible en novembre.

7 - le Maire donne lecture d'un courrier de réponse de la personne qui déplore s'être vue refuser l'installation d'un **bac récupérateur d'eau**. Après une visite sur site de l'adjoint à la voirie, il a été décidé de ne pas créer de précédent en autorisant une telle occupation du domaine public.

8 - la mise en page du **bulletin municipal** étant faite en interne en Mairie sans logiciel graphique. Chaque président de commission est invité à faire parvenir en Mairie un bilan annuel de son activité, agrémenté de photos.

9 - la 3CVT sollicite la commune pour qu'elle adresse des photos du village pour alimenter la **page Facebook** intercommunale.

10 - un habitant du village aimerait acquérir le **babyfoot** appartenant au foyer des jeunes moyennant la somme de 200 €. Contact sera pris avec le président afin d'éventuellement accéder à cette demande.

11 - la Préfecture sera sollicitée pour obtenir la liste des **associations qui sont toujours en activité**.

12 - la commune a été sollicitée pour attribuer une adresse précise à un habitant du **chemin des Jeiges**, il y aura lieu de faire de même pour le chemin de la Vallée Martin.

13 - Philippe SODOYER rappelle qu'il a été passé commande auprès du Syndicat de Bassin du Serein de deux **panneaux d'information sur la leptospirose**. La livraison est attendue avant la fin du mois d'octobre.

14 - un **nid de frelons asiatiques** a été signalé rue du Chatillon : sa position haute rend difficile sa destruction, l'habitante a fait intervenir une entreprise spécialisée.

15 - Pierrick LAROCHE souligne la dangerosité de la **circulation sur le chemin des Vignes** et pose la question de sa mise en sens unique. Ce point sera étudié en commission voirie.

16 - **des arbres sont à élaguer** chemin des Hâtes et au cimetière aux chats : François TURCIN invite les membres du Conseil Municipal à lui signaler tous les secteurs à travailler. L'entreprise PETIT est en attente de la liste des interventions à effectuer.

17 - le Comité Saint Vincent de MALIGNY organise une **soirée de dégustation de bourru** le jeudi 28 septembre à partir de 18 h 30 à la salle Lafarge.

18 - Philippe SODOYER rappelle que la plaque de la **rue des Tilleuls** est toujours manquante et qu'un candélabre serait à installer. La possibilité de positionner une lampe avec détecteur de mouvements sera étudiée après une visite sur place.

19 - Luc NOLET regrette que le problème de **gestion des nitrates** à la station du Moulin des Fées ne soit pas encore solutionné.

20 - **l'entretien du terrain de la zone d'activités** appartenant à la 3CVT n'étant pas réalisé, il sera proposé de faire réaliser les travaux par l'adjoint technique communal avec refacturation.

21 - **les tables de pique-nique** situées à la plage seront retirées en novembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire de séance,

M. François TURCIN,



Le Maire,

M. Damien GAUTHIER,



